

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

1^{ER} OCTOBRE 2020

N° 2020-05-03

L'an deux mille vingt, le premier octobre à neuf heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du trente et un août deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 94
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 145 Exprimées par pouvoirs : 79 Total (mini 128) : 224
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Jacqueline BOUYAC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs chacun de 7 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 7 voix)

Gérard TENOUX

8 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Laurent COMBEL, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Gérald GRIFFIT suppléant, Alain JEUNE, Jean-Paul MAZEL, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Pascale ROCHAS

78 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

ARDISSON Jean-Claude, ARMAND Florent, BARTHELEMY Éric, BAS Claude, BERNARD Sébastien, BERTELLI Bruno, BESSON Dominique, BOMPARD Marc, BOURSAUX Philippe suppléant, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CARDINE Virginie, CHAREYRE Laurent, CIRER-METHEL Pascal, COURBET Viviane, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DENIEAULT Jeannie, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Jacques, FERRIGNO Rosy, GARCIA Jean, GARCIN Robert, GARNERO Sylvie, GAUTIER Adrien suppléant, GENTIL Anne, GILARDEAU-TRUFFINET Christian, GIRARD Laurence, GIROUD Mathilde, GODART Christian, HAMARD Marc, HONVAULT Guillaume, ILLY Jean-Claude, JACQUEMART Vincent, JAN Maryvonne, JEUNE Alain, LABROT Alain, LACOSTE PERICARD Sophie, LAPIE Claire, LEFEBVRE Jérôme suppléant, LEVRERO Alain, LIEVAUX Prunelle, LODS Jean-Denis, MAES Mickaël, MAGNETTI Luc, MALLIÉ Dominique, MARTOGLIO Jeannik, MORIN Joël, NIVON Jacques, NORIS Jennifer, PASERO Robert suppléant, PECH-RABASSE Martine, PELACUER Jean-Marc, PELOUX Nicole, PEYRON Roland, PHELIP Gaël, PIGAGLIO Claude, PRUNSTER Magali, PUSTOCH Alain, REYNAUD-FREY Annick, RICHARD Éric, RIPERT Isabelle, RIVIERE Laurent, ROCHAS Yannis, ROLLAND Michel, ROUSSELLE Didier, ROUX Serge, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SCHÜLER Jean, TARDY Lionel, TAVERNA Adriano, THIERRY Xavier, TOUCHE Danielle, TRACOL Yann, VELLAS Sylvain, WURMSER Brigitte.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Mounir AARAB, Nicolas DARAGON et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Pierre-Yves BOCHATON et Monique BALDUCHI à Sébastien BERNARD, Océane CARTOUX et Marie FLOQUET à Bruno BERTELLI, Julien DECORTE à Dominique BESSON, Ghislaine SAVIN à Didier-Claude BLANC,

Eliane BARREILLE et Chantal EYMEOUD à Jacqueline BOUYAC, Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Michel GREGOIRE à Pierre COMBES, Vincent ROUSTANG à Gilles CREMILLIEUX, Fabienne BARBANSON à Sébastien DUPOUX, Patrick MEGE à Anne GENTIL, Timothée GAILLARD à Laurence GIRARD, Annkatrin JEPSSEN à Mathilde GIROUD, Franck MUCKE à Prunelle LIEVAUX, Danielle MARCELIN-DELAYE à Luc MAGNETTI, André GILLES et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Catherine LANTEAUME à Magali PRUNSTER, Muriel BREDY à Pascale ROCHAS, Jean-François PERILHOU à Serge ROUX, Françoise PINET à Gérard TENOUX.

Délégués excusés

Marion ALFINITO, Manon BALLANCAT, Jean-Pierre BERNARD, Jason DUQUENOY, Claudine GOURDON, Fabrice FROMENT, Marc LAVARENNE, Marie-Pierre MONIER, Jean-Louis NICOLAS, Muriel PIZZA, Didier ROBERT, Caroline YAFFEE.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Ghislaine SEVE, trésorerie de Nyons

Participaient également à la réunion :

André AUBERIC suppléant, Patricia BILCOCCQ suppléante, Gérard CANIZAREZ suppléant, Laurence CLARY suppléante, Henri GRAUGNARD suppléant, Laurent HARO suppléant,

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Frédéric GIRARD (chargé de mission Pnr – région Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (chargé de mission Pnr – Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), Thierry TATONI (Vice-président du conseil scientifique)

Monsieur Adrien GAUTIER est nommé secrétaire de séance en sa qualité de benjamin de l'assemblée

Objet : Délégation de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical

Le Président expose :

L'article 14 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (PnrBp) stipule que "le comité syndical définit les pouvoirs qu'il délègue au bureau ou au président"

Dans l'intérêt du bon fonctionnement du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, le Président propose au Comité Syndical de déléguer au Bureau l'ensemble de ses attributions à l'exception :

- ◆ Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- ◆ De l'approbation du compte administratif ;
- ◆ Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. ;
- ◆ Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- ◆ De la délégation de la gestion d'un service public ;
- ◆ Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de déléguer au Bureau l'ensemble de ses attributions à l'exception :
 - ◆ Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
 - ◆ De l'approbation du compte administratif ;
 - ◆ Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. ;
 - ◆ Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
 - ◆ De la délégation de la gestion d'un service public ;
 - ◆ Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

